



POLITIQUE D'ENCADREMENT

Année scolaire 2021-2022

ACCES DEP et FMSS

L'école secondaire les Seigneuries a son code de vie afin de permettre à tous ses élèves de s'épanouir pleinement. Vous le trouverez dans les premières pages de l'agenda scolaire. L'équipe d'enseignants d'Accès DEP et FMSS, ayant le souci de la réussite de votre enfant, vous présente sa politique d'encadrement :

L'Accès DEP prépare les élèves pour un diplôme d'études professionnelles. L'objectif devrait être l'atteinte de la 4^e secondaire en 2 ans.

Le programme FMSS permet à l'élève de poursuivre sa formation générale (Anglais, Français, Mathématique) tout en se préparant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. (cours de p.m.t et stage obligatoire)

1. Évaluations, travaux, devoirs et étude:

L'élève a la responsabilité par son comportement et son attitude, de contribuer à un bon climat de travail en classe. Ce dernier doit respecter un **échancier de travail adapté à ses capacités d'apprentissage**. Il doit donc travailler pour se conformer à cet échancier. L'élève s'engage à suivre son horaire et tous les cours qui lui sont assignés. Si l'échancier n'est pas respecté et qu'il y a négligence de la part de l'élève, voici la procédure qui sera appliquée :

L'élève est informé et une entente est prise pour les modalités de mise à jour de l'échancier.

- Premièrement le travail devra être fait soit à la maison, en reprise de temps sur l'heure du dîner ou en remédiation avec l'enseignant.
- Deuxièmement si l'entente n'est pas respectée, l'élève devra se présenter un mercredi soir ou à une pédagogique, pour mettre son échancier à jour et ce à la discrétion de l'enseignant.
- Troisièmement si l'élève continue d'accumuler du retard, un plan d'action sera mis en place.

2. Remédiation :

La remédiation se veut une activité d'apprentissage sur l'heure du dîner, selon l'horaire déterminé par l'enseignant, pour revoir les compétences non maîtrisées en lien avec la matière vue en classe. Cette activité est recommandée pour l'élève qui éprouve des difficultés et devrait l'amener à répondre aux objectifs du programme. Elle permet aussi à l'élève de se mettre à jour en cas de retard sur l'échancier.

3. Expulsion :

Lorsqu'un élève est expulsé d'un cours, il doit se rendre immédiatement au local « La Transition » (2-103) et faire le travail qui lui est demandé. Il doit demeurer à ce local pour toute la période. Une feuille d'expulsion lui est remise et les parents sont avisés de l'incident et des conséquences par l'enseignant via Consignation-mémos ou par téléphone.

Un nombre excessif d'expulsions entraînera une étude de cas et des mesures appropriées seront appliquées par la direction.

4. Activités :

Lorsqu'une activité est prévue, qu'elle se déroule à l'extérieur ou à l'intérieur de l'école, une lettre d'information et d'autorisation est envoyée aux parents. Cependant, l'équipe-école se réserve le droit d'interdire la participation à l'activité pour certains élèves dont le dossier scolaire serait jugé inadéquat ou dont le comportement pourrait compromettre le bon fonctionnement de l'activité. Les parents et l'élève seront avisés à l'avance et selon les frais encourus pour l'activité, la direction pourrait rembourser ou non l'élève ou ses parents. L'élève qui ne participe pas à une activité est tenu de se présenter à l'école. Aucun élève n'est autorisé à utiliser un véhicule personnel lors des sorties organisées par l'école.

5. Rôle du tuteur :

Il établit les contacts entre l'élève, la direction, les intervenants de l'école et les parents. Il rencontre individuellement chaque élève qui lui est attribué, vérifie ses habitudes et ses résultats scolaires, l'encourage à continuer ses bonnes actions et à avoir une vision positive de l'école. Il assure le suivi auprès des élèves en difficulté.

6. Communications :

Vous pouvez communiquer avec le tuteur de votre enfant ou laisser un message entre 8 h et 15 h 35 tous les jours à l'école au 819 263-2323, poste 5000. Vous pouvez également communiquer avec les enseignants de votre enfant par courrier électronique. L'agenda ou le courriel sont aussi des outils de communication entre l'enseignant et le parent, nous vous invitons donc à les consulter régulièrement.